

Smacl Santé devient Territoria Mutuelle et milite pour les conventions de participation

Publié le 02/05/2017 • Par [Claire Chevrier](#) • dans : [A la une](#), [A la une emploi](#), [A la Une RH](#), [Actu Emploi](#), [Toute l'actu RH](#)



Schlierner – Fotolia

La mutuelle veut profiter du renouvellement des conventions de participations à partir de 2018 pour accroître sa part de marché. Dans ce cadre, **elle propose aux collectivités des outils pour lutter contre l'absentéisme comme un indice de bien être au travail**

Suite à [son divorce](#) d'avec Smacl Assurances, qui a préféré s'allier à la MNT, Smacl Santé a intégré le pôle mutualiste d'AG2R La Mondiale et a dû trouver un nouveau nom. Il a été dévoilé le 2 mai 2017 : ce sera **Territoria Mutuelle**.

L'assureur précise que même si son nom change, rien ne change pour ses adhérents travaillant dans plus de 1 500 collectivités. « Nous protégeons aujourd'hui plus de 100 000 agents : 25 000 personnes en santé et 85 000 en prévoyance » précise Nicolas Piotrowski, le directeur général de Territoria Mutuelle. Il revendique 20 à 25 % de part de marché sur les affaires nouvelles, mais en stock, parce qu'il n'a que 10 ans

d'existence, plafonne à 12 ou 13%. En santé, il estime avoir moins de 10 % du marché.

Se concentrer sur la territoriale

Robert Chiche, président de la mutuelle et du pôle Fonction publique d'AG2R La Mondiale, table sur une croissance 9 à 10 % par an pour jusqu'en 2020.

« Nous n'irons pas nous développer hors de la fonction publique territoriale. Nous continuerons à être une mutuelle dirigée par des territoriaux pour des territoriaux », affirme-t-il. Cependant, il pourrait dans les prochains mois étoffer son offre au-delà de la prévoyance et de la santé en s'appuyant notamment sur AG2R La Mondiale.

Reprise des appels d'offre sur les conventions de participation

« En prévoyance, environ 20% des collectivités ont passé un appel d'offres mais cela dépend souvent beaucoup de leur taille », estime Nicolas Piotrowski. **Selon lui, en ce début 2017, les appels d'offres pour des conventions de participation repartent à la hausse.**

Il faut dire que leur nombre plafonnait à une cinquantaine par an depuis les municipales de 2014, contre 250 à 300 en 2013. La mutuelle attend aussi avec impatience, à partir de 2018, le renouvellement des conventions de participation signées juste après le [décret de novembre 2011](#) sur l'accès à la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique territoriale. 150 à 200 conventions devraient être remises en jeu l'année prochaine.

Contrairement à d'autres acteurs du marché, **Territoria Mutuelle est plus favorable aux conventions de participation qu'à la labellisation.** « Avec

cette dernière, il y a une quinzaine d'opérateurs différents et aucun reporting possible explique Robert Chiche. **La convention de participation permet tout au long du contrat d'avoir un véritable espace de concertation avec les partenaires sociaux et une appropriation de la démarche. »**

Un indice pour lutter contre l'absentéisme

Il ajoute que le travail assurantiel de Territoria est **intimement lié aux questions d'absentéisme et aux politiques de prévention** mises en œuvre dans les collectivités. Il estime donc que ses outils d'analyse peuvent aider les collectivités à mettre en place des leviers d'actions. Il va ainsi proposer, avec Mozart Consulting, **le calcul d'un indice de bien-être au travail conçu spécifiquement pour les collectivités.**

« En le calculant tous les ans, les collectivités pourront identifier objectivement les signaux faibles du mal être au travail, du désengagement des collaborateurs et agir sur l'amélioration et l'efficacité managériale de leur organisation », souligne Robert Chiche. Territoria Mutuelle va d'ailleurs envoyer tous les trimestres aux 50 000 collectivités françaises une lettre d'information sur le bien-être au travail.

.

Un livre blanc avec le CSFPT ?

Suite à la publication du [rapport](#) du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) sur les effets du décret de novembre 2011, Robert Chiche juge illusoire de penser qu'une loi pourrait imposer aux employeurs territoriaux un cadre rigide sur la protection sociale de leurs agents. « Nous allons cependant militer pour **organiser une table ronde avec tous les acteurs afin d'écrire un cadre de référence peut-être sous forme d'un livre blanc, et, si possible sous l'égide du CSFPT** ».

Philippe Laurent, président du conseil supérieur, qui était présent a répondu qu'il répondra volontiers à cette demande. « Il y a une prise de conscience de l'importance de la ressource humaine au sein des collectivités. Le décret de 2011 ouvre une possibilité pour les employeurs publics de participer à la cotisation, mais le débat sur l'obligation de participer reviendra forcément », prévoit-t-il.